

SOMMAIRE

Territoire	3
Organisation	4
Chiffres clés.....	6
Actions de l'année	11
Indicateurs financiers.....	12

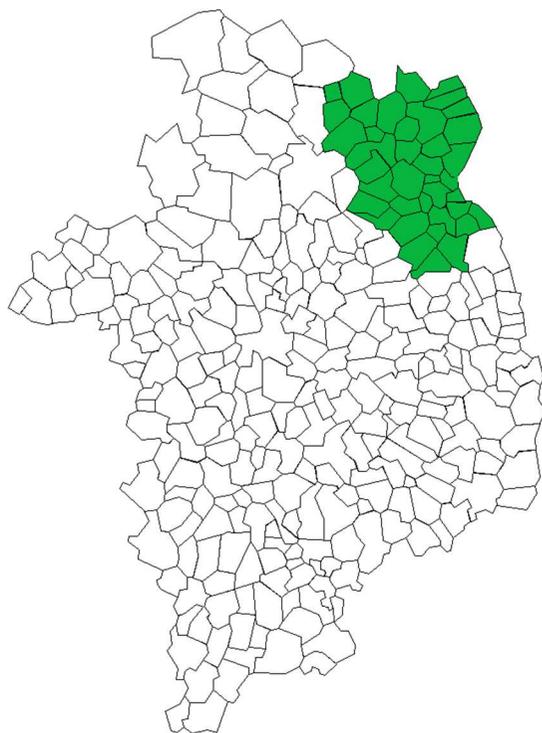
TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE a été créé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers de la région de Sancerre, du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers Léré/Vailly-sur-Sauldre et du Syndicat Mixte de Traitement des résidus ménagers des régions de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre à compter du 1^{er} janvier 2013.

La création de ce syndicat a entraîné la disparition de ces trois syndicats. Il est chargé de la **collecte traditionnelle des ordures ménagères**, de la **collecte des recyclables**, de l'exploitation des **déchèteries** d'Assigny et de Vinon, du **transfert** et du **traitement des ordures ménagères** ainsi que du **tri** et du **conditionnement des recyclables**.

- Périmètre

Localisation du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE dans le département du Cher



Le SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre regroupe la Communauté de Communes Communauté de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et la commune de Groises, soit au total 37 communes représentant 18 896 habitants.

ORGANISATION

➤ Ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des ordures ménagères est réalisée, en porte-à-porte ou en point de regroupement, une fois par semaine (C1) sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de Sancerre et Saint-Satur sont collectés deux fois par semaine.

Le marché de collecte débutant le 1er mars 2016 a été attribué à la société VEOLIA PROPLETE, agence de Bourges pour une durée de sept ans.

Toutes les ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat sont déposées au quai de transfert de VINON.

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE est locataire du site et propriétaire de certains équipements (pont-bascule, bureau). Le site est exploité par un prestataire chargé de son gardiennage, de son maintien en bon état et de la fourniture du quai de déchargement.

Les camions bennes ayant collecté les déchets vident leur contenu depuis le quai de déchargement dans l'un des quatre caissons de 40m³. Lorsque deux caissons sont pleins, ils sont évacués par camions semi-remorque vers le centre d'enfouissement de Saint-Palais.

➤ Recyclables :

La collecte des recyclables est réalisée sur points d'apport volontaire. 90 points d'apport volontaire sont à la disposition des usagers pour le dépôt du verre, des journaux, magazines, emballages, corps creux, cartonnettes. Les usagers viennent déposer leurs recyclables dans des colonnes 4 m3, qui sont vidées de façon hebdomadaire. Les matériaux collectés sont transportés jusqu'au centre de tri de Véolia Bourges. Les journaux – magazines et emballages – corps creux – cartonnettes sont triés puis conditionnés et stockés temporairement avant évacuation vers leur filière de recyclage. Le verre est stocké temporairement avant évacuation par la filière de traitement.

A partir du 1^{er} janvier 2023, ils seront dirigés au centre de tri interdépartemental (TRI INC) porté par la SPL Tri Berry Nivernais qui regroupe 16 collectivités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre. Ce centre de tri localisé à Bourges permettra de passer à l'extension des consignes de tri sur notre territoire.

Le marché de collecte sélective attribué à CTSP Centre (Véolia) se termine au 28 février 2023. Le marché de tri des emballages recyclables renouvelé au 1er août 2021 et attribué à CTSP Centre (Véolia), pour une durée de dix-sept mois, se termine au 31 décembre 2022.

➤ Déchèteries

Les déchèteries de Vinon et d'Assigny permettent aux habitants des communes membres de venir déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés dans les deux cas précédemment cités : déchets verts, gravats, mobiliers, tout-venant, cartons, ferrailles, déchets ménagers spéciaux, bois, déchets électriques et électroniques, vêtements, déchets de soins...

La déchèterie de Vinon est ouverte au public du lundi au vendredi, tous les après-midis plus le mercredi matin et le samedi toute la journée.

La déchèterie d'Assigny est ouverte le lundi, le mercredi et le samedi toute la journée.

Les déchèteries sont dotées d'un système de gestion d'accès par lecture des plaques d'immatriculation afin de garantir l'accès aux seuls résidents du territoire via un enregistrement préalable des véhicules, de réguler le flux sur site, de répertorier les types d'usagers (particuliers, professionnels...), ...

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2020, c'est la société VEOLIA qui a obtenu le marché d'exploitation des deux déchèteries pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton et la société MARTIN ENVIRONNEMENT pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux. Le marché a débuté le 1^{er} mars 2021 pour une durée de quatre ans portant son terme au 28 février 2025.

Les produits récupérés en déchèterie font l'objet d'un maximum de valorisation. La destination finale des produits de déchèterie est la suivante :

Type de flux (ajouter des flux si nécessaire)	Installations de traitement		
	Nom de l'installation destinataire	Commune d'implantation	Dpt
Déchets verts	Setrad	St Palais	18
Déchets de bois	CTSP Centre	Bourges	18
Métaux ferreux	Derichebourg	La Chapelle st Ursin	18
Pneus	GIE FRP- SEVIA	Vern sur Seiche	35
Textiles	Le Lien	Langeron	58
Papiers cartons	CTSP Centre	Bourges	18
Encombrants ménagers ou divers incinérables (tout-venant)	Setrad	St Palais	18
Huiles végétales	Ignace Vanhousse SPRL	Belgique	
Huiles minérales	Ecohuile	Lillebonne	76
DEEE	Environnement Recycling	Domerat	03
Batteries	STCM	Bazoches les Gallerandes	45
Piles	Martin Environnement	Chevilly	45
Peintures	SARP Industries	Limay	78
Solvants	SARP Industries	Limay	78
Déchets acides	SARP Industries	Limay	78
Déchets de construction, de démolition (déblais, gravats)	Smictrem	Vinon	18

L'élimination est donc réalisée dans des conditions satisfaisantes avec optimisation de la valorisation.

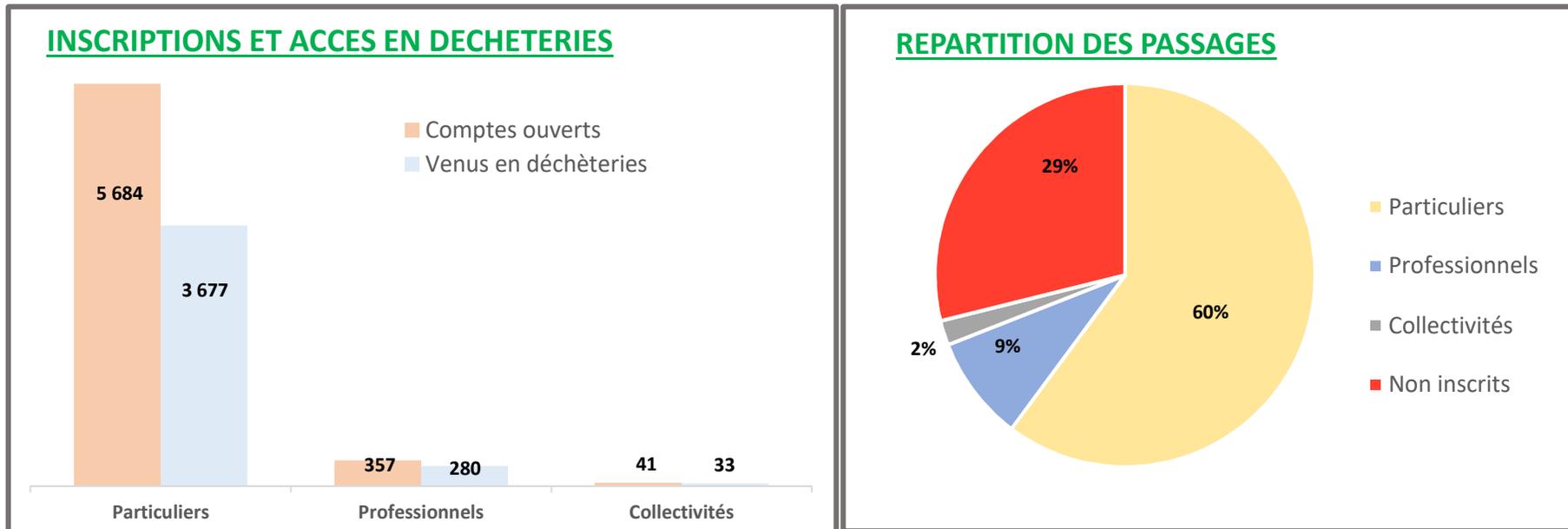
CHIFFRES CLES

Dépôts en déchèteries

La déchèterie de Vinon a reçu près de 17 500 visites en 2022 réparties sur 305 jours d'ouverture (équivalent 200 jours entiers), soit une moyenne de 87 visites par jours avec des pics pour le mois d'août (142 visites/jour)

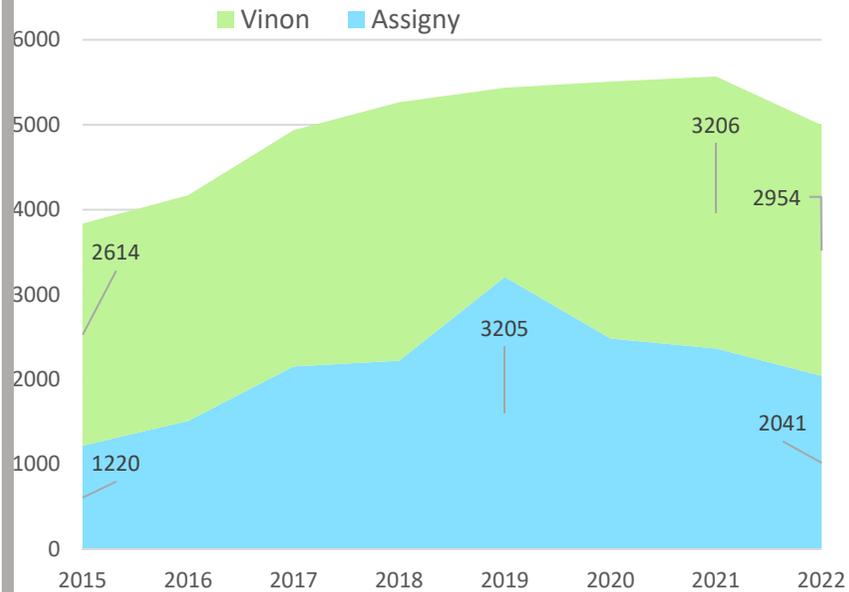
La déchèterie d'Assigny a reçu 16 900 visites en 2022 réparties sur 154 jours d'ouverture, ce qui représente une moyenne de 109 visites par jour avec un pic pour le mois d'août (147 visites/jour).

Focus gestion d'accès :

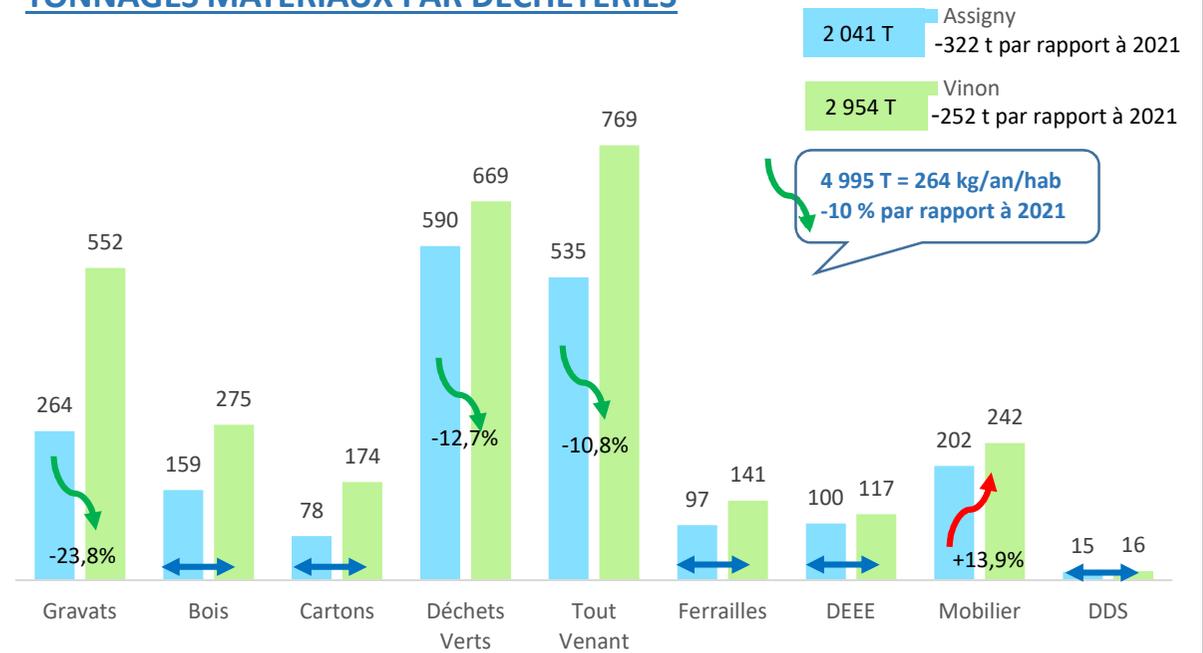


- 35% d'inscriptions supplémentaires
- 6 082 ouvertures de comptes, dont 5 684 par des particuliers (93%), 357 par des professionnels (6%) et 41 collectivités
- 60 % des passages sont faits par des particuliers, 9% par des professionnels, 1% par les collectivités et 29% par des non-inscrits (contre 36% l'an passé).
- 67% des particuliers inscrits et 80% des professionnels inscrits viennent au moins une fois dans l'année.
- sur les 5 684 comptes particuliers, 65% (3 677) se sont présentés en déchèteries cette année. 43 particuliers ont consommé plus de 18 passages sur l'année, la moyenne étant de 4 passages.
- sur les 357 comptes pro, 78% (280) se sont présentés en déchèteries cette année, 52 professionnels sur les 357 inscrits ont eu besoin de plus de 12 passages sur l'année, dont 4 plus de 52 passages.

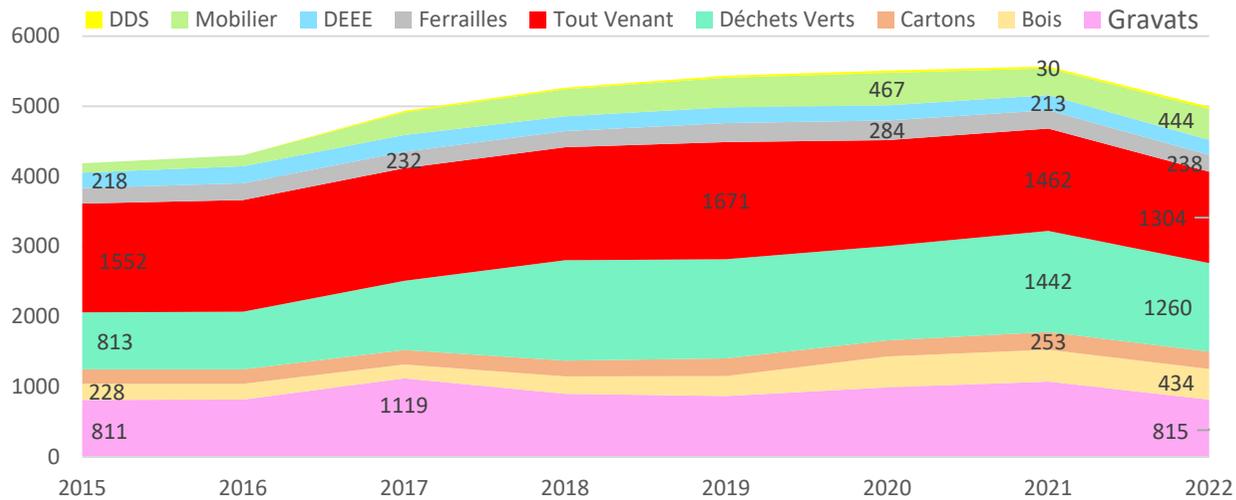
ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIES



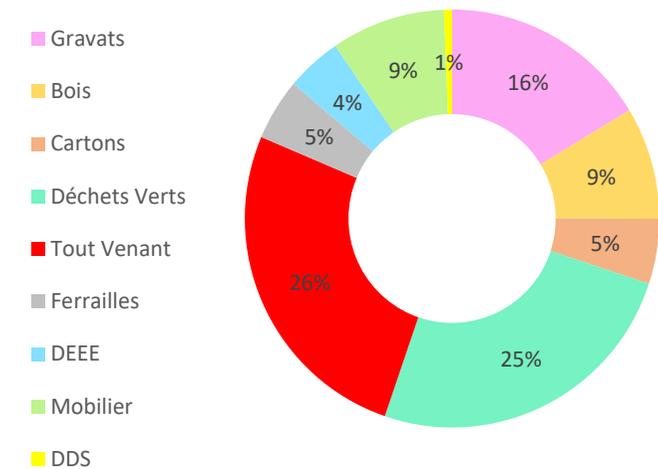
TONNAGES MATERIAUX PAR DÉCHÈTERIES



ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR MATÉRIAUX



RÉPARTITION PAR MATÉRIAUX



Matériaux reçus :

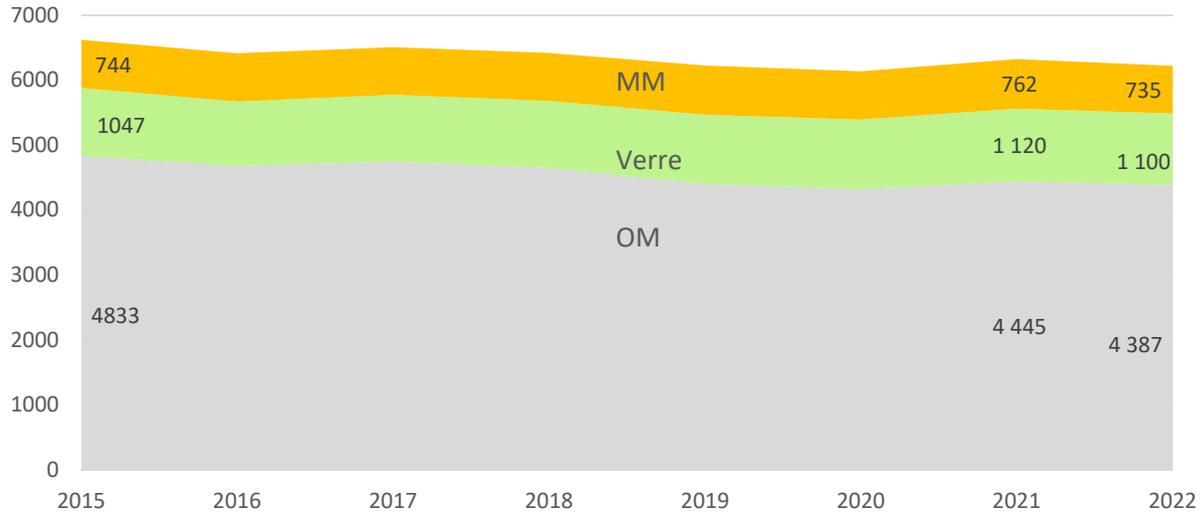
Le tonnage de déchets collectés en 2022 s'élève sur la déchèterie de Vinon à 2 954 T. (-252t par rapport à 2021) et sur celle d'Assigny à 2 041T. (-322T par rapport à 2021), soit un total de 4 995T. (-10% par rapport à 2021) qui s'explique par une baisse des gravats (-23.8%) notamment sur Assigny, des déchets verts(12.7%) et du Tout venant (10.8%)

En 10 ans, les apports de mobiliers ont triplé, les déchets verts et le bois ont doublés, alors que seul le tout-venant a réduit (-20%). (impact des filières REP)

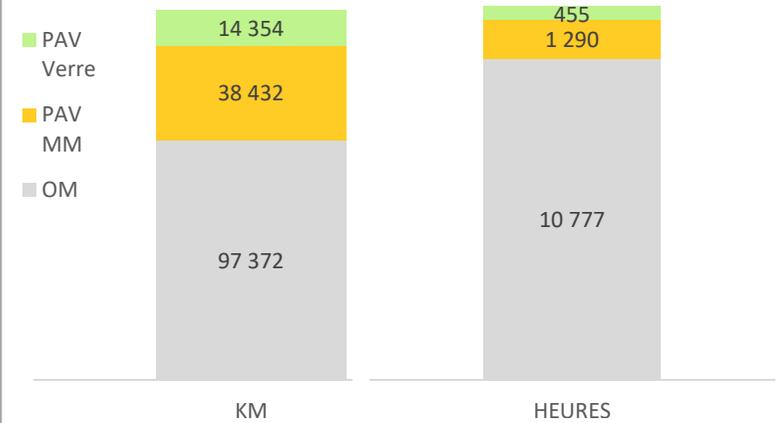
Ainsi en 10 ans, les dépôts en déchèteries ont augmenté de 26.6%, passant de 3 945 T à 4 995T qui se décomposent comme suit :

- 26% de tout-venant (identique 2021)
- 16% de gravats (2021 : 19%)
- 25% de déchets verts (2021 : 26%)
- 9% de mobiliers (2021 : 7%)
- 4% de DEEE (identique 2021)
- 5% de ferrailles (identique 2021)
- 5% de cartons (2021 : 4%)
- 9% de bois (2021 : 8%)
- 1% de déchets diffus spécifiques (DDS) (identique à 2021).

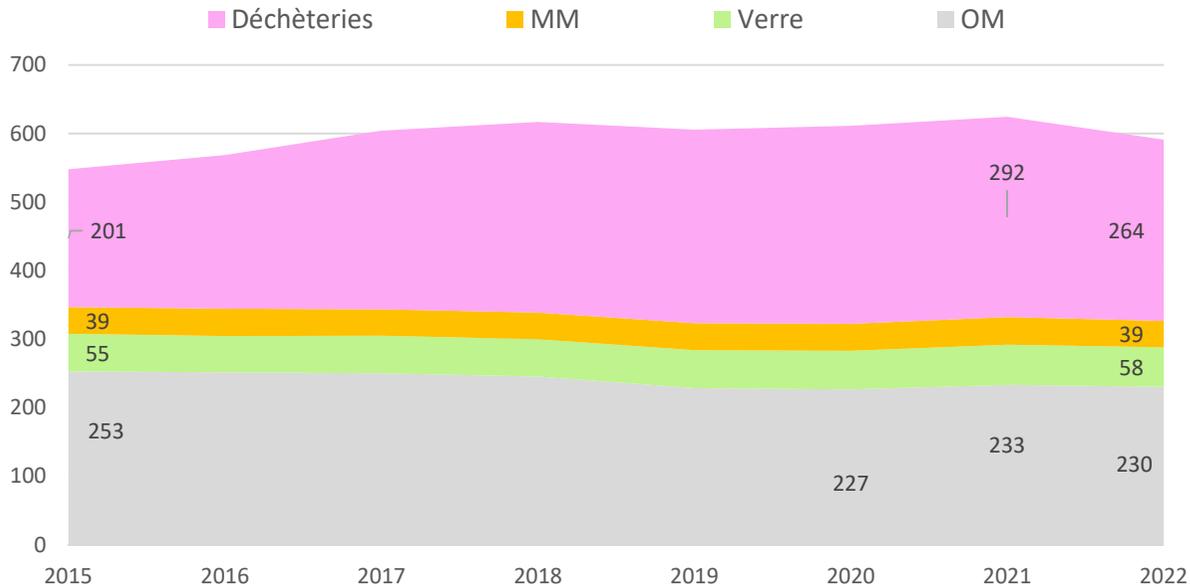
ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : OM - MM - VERRE



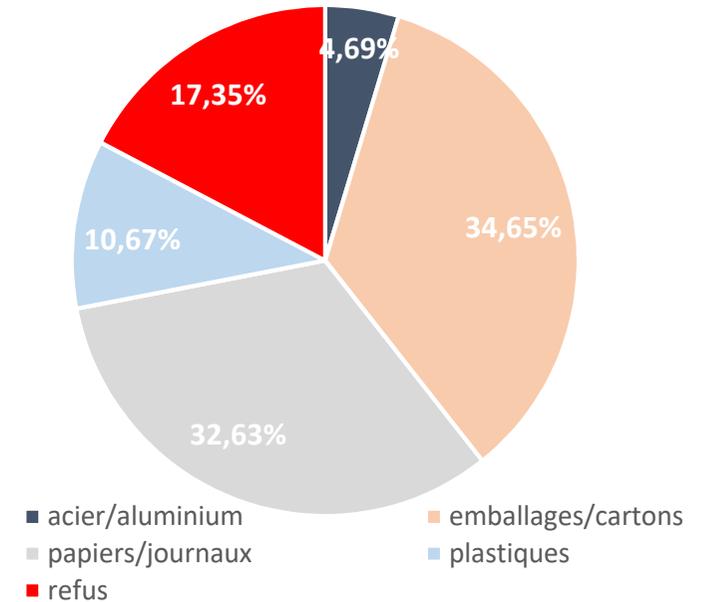
KM parcourus / Heures travaillées



ÉVOLUTION DES KG/HAB/AN PAR FLUX



RÉPARTITION DU MM PAR MATIÈRES



Collectes des ordures ménagères et des recyclables

Le tonnage collecté en 2022 et évacué vers le centre de transfert de Vinon s'est élevé à **4 387 tonnes** (4 445 T en 2021), soit 468T de moins en 10 ans (-9.6%). Ce tonnage représente un ratio de **232 kg/an/hab** (-1kg par rapport à 2021), sachant que la moyenne nationale observée en 2020 est de 248kg/an/hab..

Recyclables

Les dépôts en points d'apport volontaires ont permis de collecter, en 2022 :

- **735 tonnes** de journaux – magazines et emballages – corps creux – cartonnettes, soit 39 kg/an/hab (-1kg par rapport à 2021).

La part des refus baisse à 17.35% des apports. On observe une relative stabilité des apports pour ce flux.

- **1100 tonnes** de verre, soit 58 kg/an/hab (+équivalent à 2021) contre 995 T en 2013.

🔗 Bilan tonnages 2022

Le tonnage total de **déchets ménagers traités** en 2022 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE représente un ratio de **329 kg/an/hab (332 kg en 2021)**.

	Tonnage collecté en 2021 (kg/an/hab.)	Tonnage collecté en 2022 (kg/an/hab.)	Moyenne nationale en 2020 (kg/an/hab.)	KM parcourus en 2022	Heures travaillées 2022 en collecte
Ordures ménagères	233	232	248	97 372	10 777
Journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes	40	39	36	38432	1 290
Verre	59	58	33	14354	455
TOTAL	332	329	317	150 158	12 521

Concernant le flux journaux-magazines et emballages, on observe en 2022 la répartition suivantes des matériaux issus du tri :

- emballages : 34.65% (48% l'an passé)
- acier, aluminium :5%
- papier, journaux : 32.63% (18% en 2021)
- plastiques : 10.67% (8% en 2021)
- refus : 17%

Alors qu'en 2013, les Om représentent 252 kg/hab, la Collecte sélective 93kg/hab et la collecte en déchèterie 194kg/hab, soit un total de 539kg/hab, en 2022 le tonnage total de déchets ménagers collectés par le syndicat représente un ratio de 594kg par habitant dont :

OM : 230 kg/an/hab
Collecte sélective : 96 kg/an/hab
Déchèteries : 264 kg/an/hab

Valorisation en 2022

On considère comme non valorisés les déchets qui sont mis en décharge suite aux opérations de tri ou de traitement des déchets.

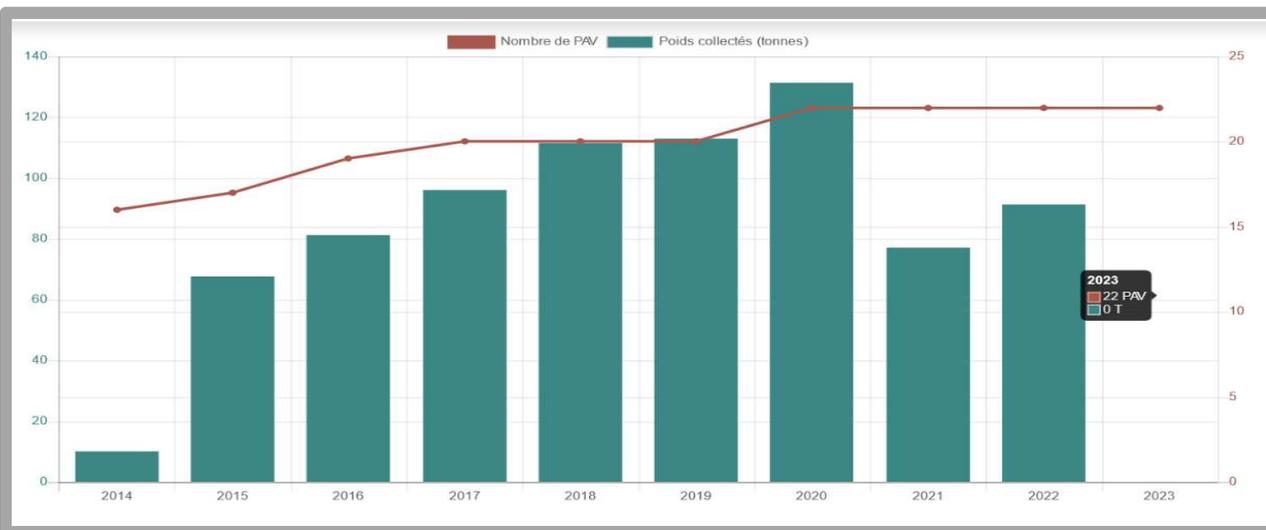
Bilan de la valorisation des déchets en 2022 :

	Tonnage total	Tonnage valorisé	Tonnage non valorisé	Origine des déchets non valorisés
Ordures ménagères	4 387 T			
Collecte sélective (verre, journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes)	1 835 T	1 708 T (93 %)	128 T (7 %)	Refus de tri, moyenne 2022 17.35 % du flux journaux – magazines, emballages – corps creux - cartonnettes
Déchèterie Vinon	2 954 T	2 185 T	769 T (26%)	Tout-venant
Déchèterie Assigny	2 041 T	1 506T	535 T (26.21%)	Tout-venant
TOTAL	11 217 T			

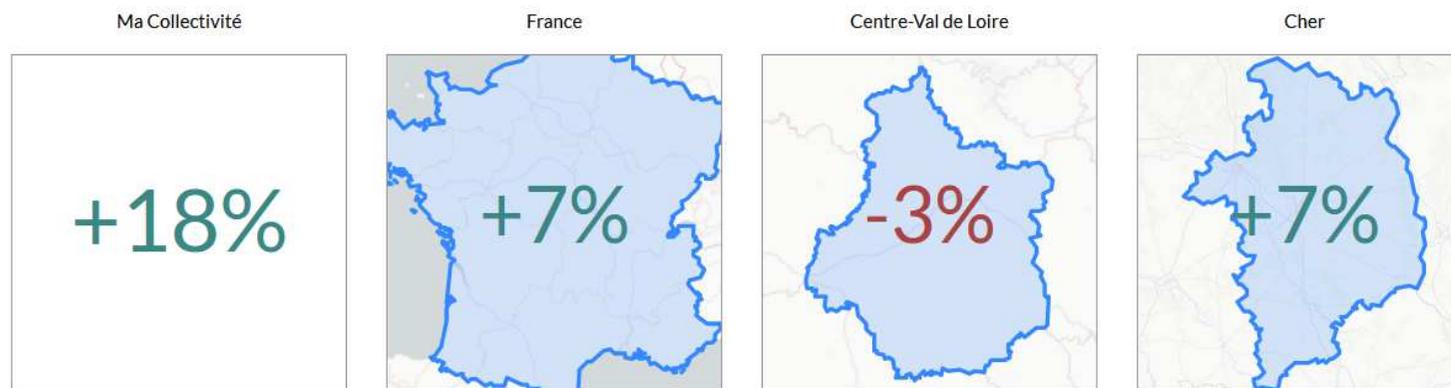
Soit une baisse de déchets collectés de 5.7%

COLLECTE DES TEXTILES

Votre situation: Kg/Hab.



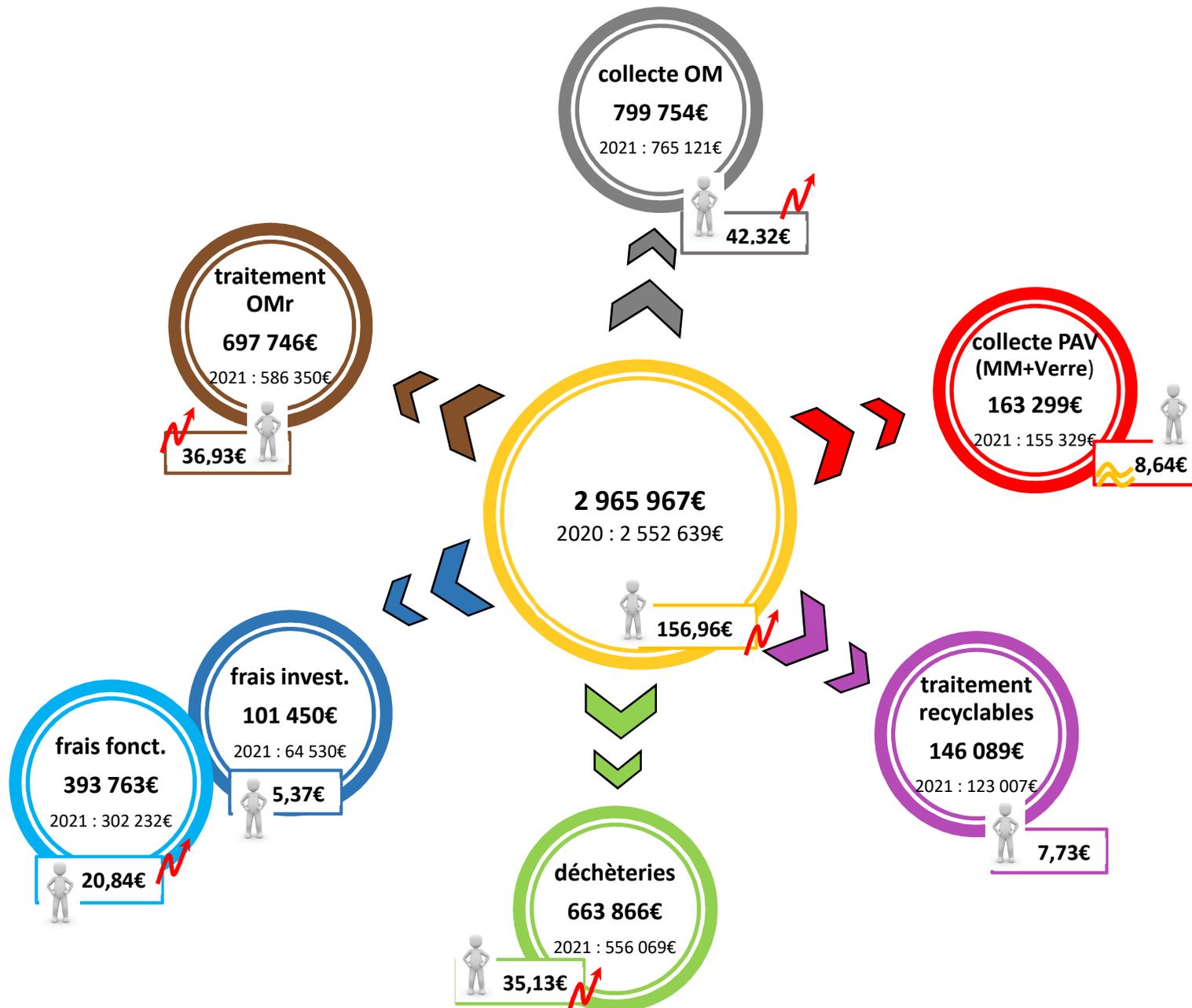
Évolution de la collecte en 2021-2022 (en Kg/Hab)



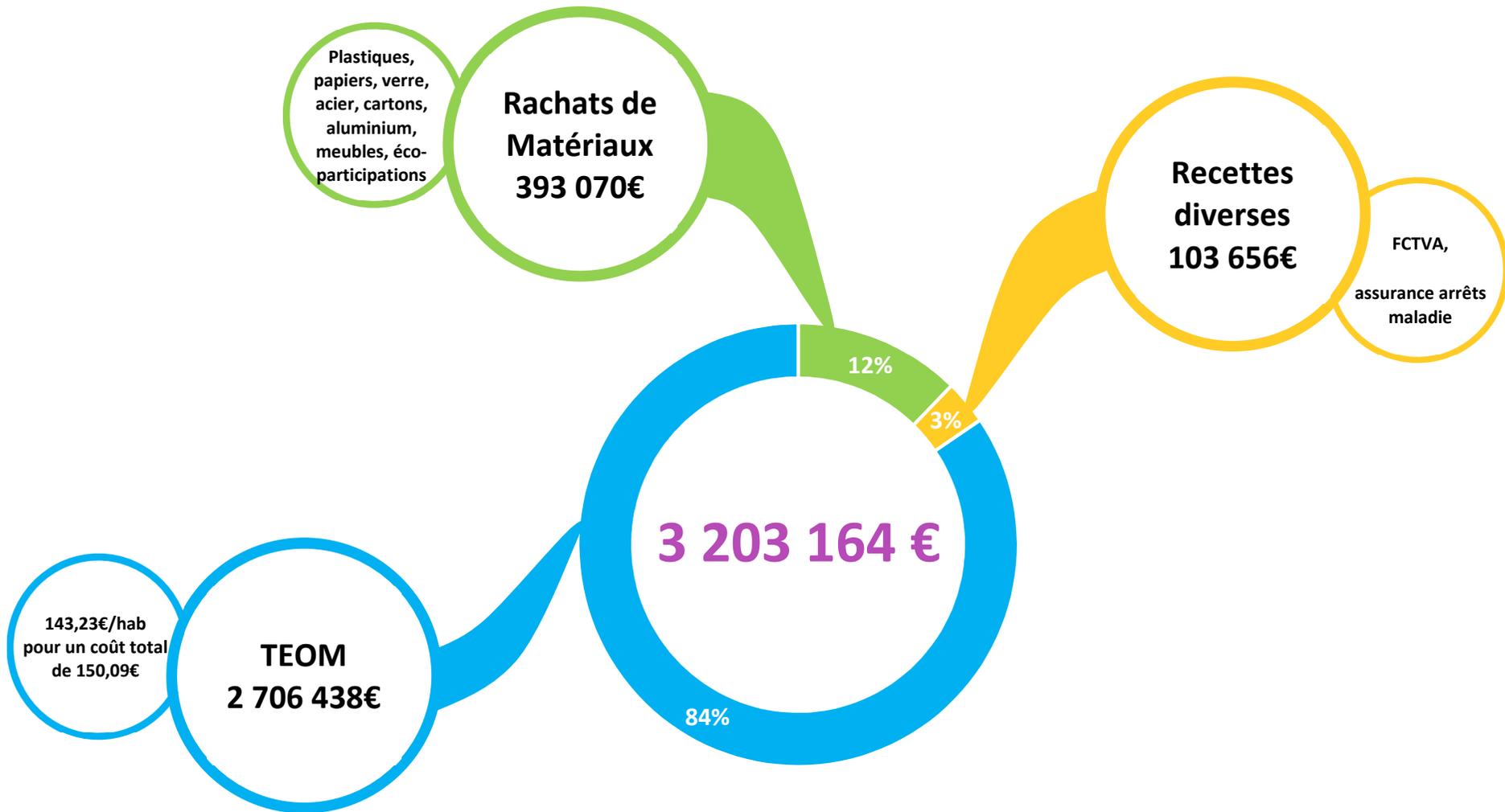
Depuis 2014, les tonnages collectés ne cessent de croître plus fortement que les tendances nationales, régionales et départementales, après avoir constaté en 2021, forte baisse des tonnages (41% au niveau de la collectivité et 11% à l'échelon du département), cette année on enregistre +18% au niveau de la collectivité contre 7% à l'échelle du département.

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des coûts



Répartition des recettes



➤ Actions de l'année

L'année a été rythmée par la poursuite des inscriptions pour l'accès aux déchèteries, la prospection d'un local pour transfert du siège social et implantation d'une recyclerie, le renouvellement des marchés de collectes (om +MM), de traitement, la passation d'un marché à bon de commande pour des contenants (bacs, colonnes, composteurs,...), la préparation du passage à l'extension des consignes de tri au 31/12/2022, la préparation du guide de tri,

➤ Dépenses annuelles

Chaque prestataire est rémunéré mensuellement selon les conditions prévues aux marchés, avec révision annuelle ou semestrielle des prix

Collecte des ordures ménagères

En 2021, le montant global de la collecte hebdomadaire de proximité des ordures ménagères s'élève à 799 754 €, soit 42.32€ par habitant.

Traitement des ordures ménagères

Le transfert, transport et enfouissement des déchets au centre de St Palais représente 697 746€ en 2022. Cela équivaut à 36.93€ par habitant et par an

Collecte des points d'apports volontaires

La rémunération du prestataire est calculée sur la base de prix à la tonne pour l'enlèvement sur les points d'apport volontaire et le transport jusqu'au centre de tri. Le montant global de la collecte des recyclables sur points d'apport volontaire s'est élevé à 163 299€, soit 8,64 € par habitant et par an, équivalent à 2021.

Tri des recyclables

La rémunération du prestataire pour le tri des recyclables est calculée sur la base d'un prix unitaire à la tonne de produit entrant au centre de tri, ainsi en 2022, le montant global du tri et du conditionnement des recyclables s'est élevé à 146 089 €, soit un coût de 7.73€ par habitant et par an.

Déchèteries

La rémunération des prestataires comporte un terme fixe pour le salaire du gardien et la location des bennes et un terme variable en fonction de la quantité de déchets et matériaux récupérés sur les sites des déchèteries.

Pour l'année 2022, la rémunération pour les deux déchèteries s'est élevée à 663 866 € soit 35.13 € par habitant.

▪ Frais divers

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE a dépensé en 2022, 393 763 € en frais divers de fonctionnement, ce qui représente 20.84 € par habitant (rémunération du personnel, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, carburant, entretien du véhicule, achats de fournitures pour le bureau et pour le nettoyage des plates-formes, location des terrains, assurances, ...) et 101 450 € en dépenses d'investissement (acquisition de colonnes de tri, remboursement d'annuités d'emprunt), soit 5.37 € par habitant.

🔗 Bilan financier global du service

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2022 s'élève à 2 965 967 €, soit **156.96 € par an et par habitant.**

➤ **Financement du service**

Les recettes du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAULDRE pour l'année 2021 sont les suivantes :

	€ TTC
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 706 438 €
Reprises de matériaux + soutiens financiers	393 070 €
FCTVA et amortissements, produits except	103 656 €
Subventions d'investissement (DETR)	0 €
Total	3 203 164€

Soit 143.23€ / hab pour un coût supporté de 150.09€
la différence étant financée notamment par la reprise des matériaux